

Comment voter ?

1/ Par correspondance

Les élections par correspondance auront lieu du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022 à 12h00. Tous les élèves Thannois du CM1 à la 3^{ème} pourront voter. Tu pourras voter par correspondance tous les jours de la semaine. Une enveloppe avec le matériel te sera remise.

2/ Au bureau de vote

Les élections en présentiel auront lieu le 14 janvier 2022, un bureau de vote sera ouvert de 15h00 à 17h00.



Le dépouillement

Tu pourras participer au dépouillement le vendredi 14 janvier 2022 à l'Hôtel de Ville, à partir de 17h00.

Pendant le dépouillement, on comptabilisera les votes de chaque candidat et on découvrira ainsi qui sera élu.

**Rendez-vous le 14 janvier 2022
à 18h00 pour la
proclamation des résultats !**



Si tu es élu(e)

Tu es élu pour 3 ans. Tout d'abord, tu seras formé à ta fonction de conseiller en découvrant comment fonctionne une mairie et en te familiarisant avec la façon dont on construit un projet.

Puis, tu participeras aux réunions pour échanger et agir avec les autres conseillers municipaux.

À noter : être élu nécessite de la disponibilité pour mener à bien les projets du groupe.

Prends la parole !

Vis des aventures
citoyennes inédites !



Déclaration de candidature

À retourner avant le 10 décembre 2021 à 12h00

Nom de l'école ou du collège : _____	Photo obligatoire
En classe de : _____	
Prénom : _____	
Nom : _____	
Né(e) le : _____	
Adresse : _____	
Je suis candidat(e) à l'élection 2022 du	
<input type="checkbox"/> Conseil Municipal Juniors <input type="checkbox"/> Conseil Municipal Jeunes	
Tél domicile : _____	
Tél portable : _____	
Email : _____	
Signature du (de la) candidat(e)	Signature du représentant légal

*J'ai pris connaissance du fait que mon
enfant souhaite se présenter aux
élections du CMJ et je l'y autorise*